



CERTIFICAT

Le Maire de la Ville de BIARRITZ,

CERTIFIE, que le la non opposition à Déclaration Préalable n° DP06412220B0064, accordé par Arrêté Municipal en date du 13/03/2020 à SATIS IMMOBILIER M. GUILHOU CEDRIC, pour la TRANSFORMATION GARAGE EN HABITATION ET MODIFICATION FACADES sis à BIARRITZ, 3 IMP CLOUZARD et dont l'avis de dépôt a été affiché en Mairie le 03/02/2020

- a été affiché en Mairie de Biarritz, du 26/03/2020 jusqu'au 26/07/2020 inclus et n'a fait à ce jour, à notre connaissance, l'objet d'aucun recours.

- n'a pas fait l'objet d'une décision de retrait.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BIARRITZ le 27/07/2020

LE MAIRE,

Maidier AROSTEGUY